



PLAN MERCREDI

Commune de Pérignat-lès-Sarliève

2024/2026



Ce document a été élaboré en collaboration par les membres du Groupe d'Appui Départemental restreint du Puy-de-Dôme en novembre 2021 et financé par la CAF 63.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme



- Cette trame reprend tous les éléments nécessaires pour une présentation complète du Plan Mercredi **en complément de la trame Pedt.**
- Les réponses ne sont pas soumises à une limitation du nombre de caractères.
- Vous devez transmettre également l'annexe "Annexe Plan Mercredi CQPM"
- **En cas de renouvellement, l'évaluation du précédent projet, ainsi que la date du comité de pilotage où elle a été présentée, devra être jointe au PM .**

Vous pouvez également trouver des ressources complémentaires sur le site [du plan mercredi](#)

CARTE D'IDENTITÉ

➤ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :**

Commune de Pérignat-lès-Sarliève

➤ **Adresse :** Place Dorier – 63170 Pérignat-lès-Sarliève

➤ **Date de début du Plan Mercredi :** Septembre 2024

➤ **Référent·e.s élu·e.s du projet :**

- Nom, Prénom : Colette LAVERGNE
- Fonction : Adjointe déléguée à l'action sociale, à l'enfance-jeunesse et aux affaires culturelles
- Nom, Prénom : Alisson MARESCAUX
- Fonction : Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires

➤ **Référent·e technique du projet :**

- Nom, Prénom : SERRE Marion
- Fonction : Chargée de Coopération CTG
- Téléphone : 06.99.05.40.63
- Adresse électronique : enfance-jeunesse@perignat-les-sarliève.fr

DIAGNOSTIC

La commune de Pérignat-lès-Sarliève gère un accueil de loisirs périscolaire.

La démarche engagée par le PEDT sur la commune reste la même sur le Plan Mercredi, à savoir l'implication de tous les acteurs éducatifs concernés dans la mise en œuvre et le fonctionnement des équipements et des services.

Chaque structure, selon ses missions, propose ses propres modalités et méthodes pour impliquer les usagers dans les projets menés sur la commune et le territoire :

- L'évaluation de dispositifs par le biais de questionnaires et d'enquêtes de satisfaction,
- Des rencontres régulières avec les usagers au cours d'ateliers et des manifestations,
- Des sondages de satisfaction conduits avec les enfants sur le contenu de leurs activités périscolaires et le fonctionnement de la structure.

La commune quand à elle met en place des réunions de travail PEDT/Plan Mercredi favorisant ainsi la collaboration des différents acteurs et la co-construction de projets communs.

La signature de la CTG encourage également la mise en place des projets cantonaux, déjà effectifs sur certains mercredis en 2023.

De plus, dans le cadre de cette démarche, une attention particulière est portée sur les passerelles et les transitions entre les différents temps de l'enfant.

OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES AU PEDT, CIBLÉS SUR LE MERCREDI

Les axes de notre PEDT ont été définis en concertation avec les différents acteurs du territoire, à savoir :

- 1- Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques**
 - Coordonner de manière cohérente des activités périscolaires au sein d'une journée de classe afin de contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur réussite scolaire
 - Privilégier l'accès des enfants à des projets valorisant leur autonomie et leur engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.
 - Proposer un environnement matériel et humain connu et stable
- 2- Permettre les échanges entre les différents acteurs tout en respectant le domaine de compétence de chacun**
 - Mise en place de projets communs
 - Créer des projets/actions en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs

3- Mobiliser tous les acteurs du territoire afin de garantir une continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (associatif)

- Privilégier la diversité des acteurs et des situations pédagogiques
- Proposer des activités variées à tous les enfants en maintenant une tarification modulée

L'objectif général reste d'assurer une continuité éducative entre les différents acteurs, proposant ainsi un contenu d'activité cohérent aux enfants.

En janvier 2024, une enquête a été proposée aux familles de la commune, nous indiquant leur besoins en terme de créneaux, de fréquentation des différents temps périscolaires etc...

Un comité de pilotage PEDT a été mis en place avec l'équipe éducative, les associations et les élus pour, entre autre définir ensemble les objectifs de notre Plan Mercredi.

Notre plan mercredi aura pour fil rouge le patrimoine local, notamment faune et flore. Avec le prisme de l'écologie, ou comment s'approprier et respecter son environnement.

Une piste de réflexion est en cours sur l'éventualité de multiplier les temps d'échanges cantonaux jusque-là trop peu nombreux.

Horaires	Temps Périscolaires
7h15-8h45	Arrivée échelonnée
9h00-11h30	Temps d'activité
11h45-12h00	Départ échelonné pour ceux qui ne mangent pas à la cantine
12h00-14h00	Pause méridienne
13h20-13h45	Arrivée échelonnée pour ceux qui rentrent manger chez eux ou ceux qui viennent uniquement l'après-midi Départ échelonné pour ceux qui restent uniquement matin+repas
14h-16h	Temps d'activité
16h30-18h30	Départs échelonnés

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :

L'idée n'étant pas de multiplier le nombre de réunions mais bien de gagner en cohésion et en efficacité de travail, nous avons décidé d'un commun accord que la structure de pilotage serait la même pour le PEDT et le Plan Mercredi. Avec évidemment une mise en lumière du mercredi.

Nous resterons sur un format similaire à celui de cette année, à savoir :

- 1 comité de pilotage PEDT/PM en septembre/Octobre permettant de faire le bilan de l'année scolaire écoulée et envisager les perspectives de celle à venir.
- 2 comités techniques PEDT/PM (plus si besoin, il s'agit là d'un minimum) encourageant ainsi l'esprit d'équipe et la collaboration entre les différents partenaires du PEDT/PM.

THÉMATIQUES ABORDÉES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES LE MERCREDI

Cochez les thématiques concernées et citez des exemples d'activités

- ✓ **Découverte de l'environnement (territoire, institutions, histoire, nature, ...)**
Land Art – Projet LPO parc – Jardin Partagé – ateliers volcanisme
- ✓ **Partenariat avec des établissements culturels et des associations d'EP, sportives et culturelles**
Mille formes – projets cantonaux – musée du territoire – interventions du tissu associatif -
- ✓ **Implication des habitant·e·s dans les projets**
Domitys – Grande lessive – associations locales
- ✓ **Lien avec les autres structures socioculturelles et sportives**
Divers festivals sur le territoire – intervention des associations sportives

- **Présentez l'organisation pédagogique de ces activités (cycle, logique de parcours, respect d'une progressivité pédagogique aboutissant à une réalisation finale, ...)** :
Ces projets varient en fonction des thématiques, des saisons, des acteurs locaux, de l'équipe d'animation et de leur compétence. Mais aussi selon les attentes et/ou besoins des familles et des enfants de la commune.

Cependant nous souhaitons mettre en place un « fil rouge » permettant un suivi d'activités sur toute l'année. Par exemple pour l'année scolaire 2024-25, la thématique commune sera le cycle de l'eau, avec mise en place d'une mascotte etc...

Nous proposerons également aux enfants une journée thématique mensuelle.

➤ **Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités : Les enfants pourront choisir l'activité pour laquelle ils ont le plus d'appétence. Idéalement ce choix se fera pour l'ensemble de la période (de vacances à vacances).

➤ **Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?**

Oui Non

Si oui, quelle organisation proposez-vous pour ces enfants ? Des ateliers en autonomie seront proposés aux enfants ne souhaitant participer aux activités proposées.

Les familles sont-elles informées de ces modalités ? Oui puisque le Plan Mercredi ainsi que le PEDT sont en accès libre sur le site de la commune.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école (ou le projet d'établissement) ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités : Au cours des réunions de travail PEDT, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation échangent et essaient dans la mesure du possible de travailler sur des projets communs (écologie, citoyenneté...)

Si non, précisez les freins :

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec les projets pédagogiques des autres temps (périscolaire en semaine, vacances) ?**

Oui Non

Si oui, précisez les modalités : Certaines activités gardent la même thématique. Tel que l'entretien du jardin, le recyclage etc... Il sera également possible pour les enfants qui le souhaitent de terminer une activité débutée dans la semaine.

Si non, précisez les freins et les tentatives d'articulation :

➤ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Un temps de sieste est proposé aux enfants en ressentant le besoin, en gardant un rythme similaire à celui de la semaine.

Evidemment les activités proposées le sont toujours en lien avec l'âge des participants.

Les effectifs étant réduits le mercredi, une réflexion est en cours pour favoriser l'autonomie des enfants sur le temps du repas.

➤ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

Nos équipes sont formées et soutenues dans l'accompagnement aux enfants bénéficiant de PAI. Les dossiers étant partagés, une information est faite de façon systématique et confidentielle à l'ensemble de l'équipe.

➤ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes?**

Le catalogue annuel de formation proposé par le Cnfpt est mis à disposition de l'équipe d'animation. Ils sont encouragés à s'inscrire à au moins une formation annuelle.

Des formations collectives et/ou cantonales ont lieu ponctuellement.

COMMUNICATION

Communiquez-vous le Plan Mercredi aux familles

Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ? Il sera mis en ligne sur le site de la commune. Il sera également envoyé par mail chaque rentrée aux familles.

ÉVALUATION DU PROJET

➤ **Quelles démarches comptez-vous mettre en place pour l'évaluation du Plan Mercredi ?**

Un questionnaire sera proposé aux familles. Respectivement aux parents et aux enfants. Un questionnaire sera également proposé à l'équipe d'animation chaque année.

➤ **Quels objectifs souhaitez-vous prioriser pour chaque année du Plan Mercredi ?**

La cohésion entre les nombreux acteurs de notre territoire reste une priorité. Permettant ainsi de multiplier notre catalogue d'activité et répondre au mieux aux attentes/envies/besoins des enfants, tout en respectant le champ d'activité de chacun.

➤ **Quels acteur·trice·s prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?**

les enseignant·e·s les animateur·ices les personnels techniques

les enfants les ATSEM les intervenant·e·s extérieur·e·s

les familles les élu·e·s

Date de dépôt du projet : 30/04/2024